



Smacl solidarise ses deux Mutuelles dans une Sgam

Niort, le 16 juin 2010 - L'engagement mutualiste de Smacl auprès des Collectivités et Territoriaux est aujourd'hui multiforme. Dans le prolongement de l'assurance de dommages dont elle est devenue leader, portant les risques de près d'une collectivité sur trois, l'enseigne mutualiste niortaise s'est ouverte aux risques statutaires des communes puis à la complémentaire santé et prévoyance de leurs agents.

Pour cela, il y a désormais **deux Mutuelles distinctes sous la bannière de Smacl** : l'une régie par le Code des assurances (c'est la mutuelle historique, Smacl Assurances, fondée en 1974), l'autre régie par le Code de la mutualité (c'est la petite dernière, Smacl Santé, créée en 2006 pour boucler la boucle d'une protection territoriale intégrale).

Près de 300 millions d'euros

Deux Codes, deux métiers, deux mutuelles pour une même enseigne qui revendique sa vocation à servir « *La vie territoriale par principe* »... A la fois juridiquement autonomes et intimement liées, Smacl Assurances et Smacl Santé viennent de concrétiser leur volonté conjointe de pérenniser leur petit groupe de fait, qui pèse près de 300 millions d'euros (274,6 pour Assurances et 27,2 pour Santé), à travers la création d'une Société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) dont l'objet premier réside dans **la solidarité financière**. Avec le feu vert de leur assemblée générale respective, fin mai à Carcassonne, les deux mutuelles ont pu tenir **l'assemblée générale constitutive de Smacl Sgam, ce mercredi 16 juin 2010 à Niort**. La nouvelle société de groupe doit maintenant obtenir l'agrément du Comité des entreprises d'assurances (CEA) pour devenir effective. Le conseil d'administration de Smacl Sgam compte dix membres : six pour Smacl Assurances, trois pour Smacl Santé et un pour le représentant des salariés des deux mutuelles. La présidence revient à **Michel Paves**, par ailleurs président de Smacl Assurances, et la vice-présidence à **Robert Chiche**, par ailleurs président de Smacl Santé.

Solidarité et cohésion

La désignation de **Vincent Loizeil**, responsable comptabilité-finances de Smacl Assurances, pour en assurer la direction générale, souligne la priorité technique de Smacl Sgam à travers laquelle Smacl Assurances et Smacl Santé entendent **organiser leur solidarité au regard des exigences accrues de solvabilité actuellement en préparation à Bruxelles.**

Naturellement, Smacl Sgam sera également un lieu de concertation où, autour de leur marque commune, les deux mutuelles ajusteront leur **cohésion stratégique**, notamment dans le domaine des partenariats et de l'action commerciale.

Contact : Jean-François Irastorza - 06 62 90 56 15 - jf-irastorza@smac1.fr